

Procès-Verbal Commune de ROMBACH LE FRANC

Conseil Municipal du 7 avril 2015

Le conseil s'est réuni à 20h sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

14 conseillers en fonction: Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Frécharde Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

9 conseillers présents

Conseillers excusés: Nicolas Conreaux, Félix Sophie (procuration à David Ducrocq), Armelle Willemin (procuration à Jean-Luc Frécharde), Sabine Abt (procuration à Sandra Engler), Hervé Anstett (procuration à Jocelyne Frécharde)

2015 12°) DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Un secrétaire de séance doit être désigné à chaque réunion du conseil, pris parmi les membres de l'assemblée, et chargé de rédiger le procès-verbal de la séance. Ce sont les membres de l'assemblée qui le choisissent. Dans le cas où aucun conseiller ne souhaite se porter candidat, le maire propose qu'on organise un tour par ordre alphabétique ; cela représenterait moins d'un PV par an à rédiger par chaque conseiller. En l'absence d'autre candidat, Pierre Leisy se propose de tenir ce rôle.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
Décide que Pierre Leisy agira en tant que secrétaire de séance

2015 13°) AVENANT TRAVAUX ESPACE R. HESTIN

Pour le marché 16-1, concernant les travaux d'extension et de mise en accessibilité de l'espace R.Hestin, , démolition et aménagement extérieur, l'entreprise SCHRAMM avait été retenue pour montant initial de 17798.13 € TTC.
Lors de la réalisation des travaux, des réalisations non prévisibles ont dû être entreprises (notamment des reprises sur réseaux d'eaux potables et usées) pour un montant de 8046 € TTC qui fait l'objet d'un avenant. Cet avenant, pour respecter les règles de gestion budgétaire et comptable publique doit faire l'objet d'une approbation du conseil municipal.
Le dépassement pour le marché global est par ailleurs de 0.17% (350 € sur un marché initial de 202800 €)

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
Approuve l'avenant de 8046 € TTC présenté par l'entreprise Schramm au titre du marché « démolition et aménagement extérieur »
Autorise, après contrôle de légalité, l'émission du titre correspondant

2015 14°) FIXATION DU PRIX DE VENTE DE TERRAINS VIABILISÉS

La commune est propriétaire de 6 terrains dans l'AFU Gérardgoutelle :
- 4, (terrains 3 à 6) situés sous le prolongement de la rue de la creuse des vignes sont évalués par la DDFIP à 7000 €/are

- 2, (terrains 1 et 2) situés au-dessus de cette voie, sont évalués à 5900 €/are
Les services de l'état consultés par le maire ont fait l'estimation de la valeur vénale de ces terrains. Le maire propose, compte tenu aussi des prix pratiqués dans le Val d'Argent, de rester sur ces évaluations.

D. Ducrocq demande si la voirie est terminée. Le maire explique qu'il reste à réaliser la dernière couche d'enrobé, que celle-ci n'est envisagée que lorsqu'un nombre significatif de constructions seront entreprises mais que de toute façon les terrains sont accessibles en l'état.

Jean Luc Frécharde estime que ces prix sont trop bas et que la commune n'est pas pressée pour vendre. Il signale que les terrains des beaux champs avaient été négociés à des prix variant entre 8000 et 10000 €/are. Plusieurs conseillers font remarquer qu'au lotissement St Michel à SMAM les terrains, beaucoup plus faciles d'accès, sont actuellement en vente à 8000 €/are. D'autres terrains sont en vente à Lièpvre à des prix plus élevés mais leur situation n'est pas comparable à celle des terrains de notre AFU. Le débat s'engage autour de la question: ne vaut-il pas mieux viser au plus juste pour avoir plus de chances de vendre (ne pas oublier qu'après l'achat du terrain, il faudra pour l'acquéreur envisager un surcoût pour sa construction dû aux fortes pentes des terrains) ou au contraire viser plus haut quitte à descendre les prix si aucune vente n'était réalisée ?

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour, 4 contre (J-L Frécharde, A. Willemin, David Ducrocq, Sophie Félix)

Fixe le prix de vente HT des terrains communaux de l'AFU Gérardgoutelle comme suit :

Terrain N°1 (6.74 ares) : 39766 €

Terrain N°2 (7.98 ares) : 47082 €

Terrain N°3 (4.38 ares) : 30660 €

Terrain N°4 (6.51 ares) : 45570 €

Terrain N°5 (6.59 ares) : 46130 €

Terrain N°6 (4.70 ares) : 32900 €

Autorise le maire à les mettre en vente à ces prix

2015 14°) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

Rappel des résultats de clôture 2014

Résultats de clôture de l'exercice 2014	fonction/exploit.	investissement
Budget général	284326,99	-158490,33
Budget eau assainissement	19426,64	-6025,34
Budget camping	786,32	-2611,13
Budget CCAS	1015,48	

Budget Général

Le résultat de clôture de l'exercice 2014 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 284326.99 € et un déficit d'investissement de 158490.33 €.

Une partie de l'excédent de fonctionnement (158490.33 €) doit être affectée à la section d'investissement

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide d'affecter à la section d'investissement du BG 2015 une partie du résultat de clôture 2014 soit **158490.33 €**, afin de couvrir le déficit

Décide d'affecter à la section de fonctionnement du BG 2015 le reste de ce résultat soit **125836.66 €**.

Budget eau - assainissement

Le résultat de clôture de l'exercice 2014 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 19426.64 € et un déficit d'investissement de 6025.34 €.

Une partie de l'excédent de fonctionnement (6025.34 €) doit être affectée à la section d'investissement

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide d'affecter à la section d'investissement 2015 une partie du résultat de clôture soit **6025.34 €**, afin de couvrir le déficit.

Décide d'affecter à la section de fonctionnement 2015 le reste de ce résultat soit **13401.3 €**.

Budget camping

Le résultat de clôture de l'exercice 2014 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 786.32 € et un déficit d'investissement de 2611.13 €.

L'excédent de fonctionnement (786.32 €) doit être affecté à la section d'investissement

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide d'affecter à la section d'investissement 2015 le résultat de clôture 2014 soit **786.32 €** afin de couvrir une partie du déficit.

Budget CCAS

Le résultat de clôture de l'exercice 2014 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1015.48 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide d'affecter à la section de fonctionnement 2015 la totalité du résultat de clôture 2014 soit **1015.48 €**

2015 15°) BUDGETS 2015

BUDGET GENERAL

Fixation des taux d'imposition pour 2015.

Le maire propose, pour 2015, les taux suivants :

- TH : 8.87 % (en 2014 : 8.45%)
- TF sur les propriétés bâties : 10.65 % (en 2014 : 9.68%)
- TF sur les propriétés non bâties : 47.72 % (inchangée).

Il justifie cette proposition de hausse (5% pour la TH et 10% pour la TFB) par la nécessité de réagir pour maintenir notre capacité d'autofinancement sur le long terme en contrant la baisse drastique de la dotation globale de fonctionnement versée par l'état (- 15800 € soit -15.25% en 2015 et - 7% déjà subis en 2014). Cette baisse va se poursuivre en s'amplifiant au moins jusqu'en 2017. Si la collectivité ne réagit pas, sa capacité d'autofinancement va fondre et les investissements, indispensables pour notre commune, seront stoppés. Ce n'est bon ni pour la collectivité, ni pour le tissu économique local qui profite en grande partie des investissements des collectivités. Ces taux n'ont pas évolué depuis 2009.

Par ailleurs, les liens entre les taux des différentes impositions locales (imposition des ménages et imposition des sociétés) impliquent que, pour donner à l'avenir une certaine marge de manœuvre à la CCVA, les communes acceptent de relever les taux dont elles ont la maîtrise. Ainsi SMAM et RLF joueront le jeu de la solidarité cette année. Il convient aussi de remarquer que la pression fiscale locale reste encore bien inférieure à celle exercée sur les contribuables des communes d'importance équivalente et que dans le Val d'Argent seul LPV continue à maintenir des taux inférieurs à ceux de RLF.

Cette augmentation de taux signifie une augmentation moyenne annuelle pour le contribuable de **10 € pour la TH** et de **9 € pour la TFB**.

Au total, ces augmentations représenteront en moyenne :

- pour aucune personne à charge : 23 €
- pour une personne à charge : 22 €

- pour deux personnes à charge : 20 €
- pour trois personnes à charge : 18 €.

D. Ducrocq demande si le budget envoyé aux conseillers et présenté ce jour tient compte de l'augmentation potentielle des taux. Le maire confirme que c'est le cas et que cette augmentation ne représentera que la moitié environ des quelques 20000 € de perte de dotation 2015.

Un débat sur la piste des économies potentielles plutôt qu'une augmentation des impôts locaux s'engage. Le maire déclare que les deux pistes sont évidemment complémentaires, que le budget dépenses de fonctionnement est en nette baisse par rapport au budget 2014 et qu'il s'agit d'un budget prévisionnel dans l'exécution duquel toutes les sources d'économie possible seront traquées.

D. Ducrocq s'interroge aussi sur le montant pris sur la section fonctionnement pour la section investissement (253000 €) et la nécessité de maintenir ce montant pour les réaliser. JL Fréchard pense que l'augmentation des impôts est une solution de facilité et qu'elle ne doit intervenir que pour équilibrer le budget et qu'en l'occurrence ce budget pourrait être équilibré sans augmentation de taux. Sandra Engler considère qu'il serait contreproductif d'attendre encore, compte tenu des baisses futures certaines de dotation pour les prochaines années. JP Hestin approuve cette position et considère que la solution de facilité serait de ne rien faire au risque de se retrouver très prochainement avec une capacité d'autofinancement très restreinte, voire nulle.

Une simulation, demandée aux services de l'état, montre que l'augmentation proposée des taux procurera à la collectivité des recettes supplémentaires à hauteur d'environ 10200 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de 7 voix pour, 6 contre (J.Gnaedig, J-P. Herment, A.Willemin, J-L.Fréchard, D. Ducrocq et Sophie Félix)

Décide d'appliquer les taux suivant pour 2015 :

- TH : 8.87 %
- TFB : 10.65 %
- TFNB : 47.72 %

Demandes de subventions au budget général

Le maire propose de clarifier la politique de dotation de subvention ; si un organisme demande une subvention, le conseil devra en examiner l'intérêt pour la collectivité de RLF ; s'il estime que cet intérêt existe, le projet pour lequel la subvention est sollicitée devra faire l'objet d'une budgétisation à laquelle ladite subvention viendra contribuer pour couvrir, dans une limite décidée par le conseil, un éventuel déficit et ainsi permettre la réalisation du projet. L'utilisation effective de la subvention fera l'objet d'un compte-rendu au conseil.

Le maire fait état des demandes reçues dans ce cadre en précisant que pour les «chevaliers de la gaulle» la demande pourra encore être précisée à la marge.

Ainsi, pour satisfaire dans ce cadre les demandes des associations, le montant des subventions inscrit au budget général 2015 (compte 6574) s'élèverait à **4470 €**.

Pour le collège et lycée, les communes ne seront plus sollicitées; c'est la CCVA qui répondra aux demandes de ces établissements. JL Fréchard estime que, par cette nouvelle procédure, les communes perdront la «vision des subventions». JP Hestin le rassure en expliquant que la visibilité sera bien meilleure puisqu'on connaîtra, par la CCVA, l'ensemble des aides accordées aux établissements par cette unique collectivité.

JL Fréchard regrette que les prix accordés pour le fleurissement soient globalement en baisse. Jocelyne Jehel répond que cela correspond à un changement de fournisseur, moins cher que le précédent, pas à une baisse de la valeur des prix accordés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide d'accorder, sous réserve d'un compte rendu de l'utilisation des sommes budgétisées, les subventions figurant en annexe

Décide d'inscrire ces subventions au budget général 2015

Vote du budget général 2015

Le budget général est présenté à l'équilibre pour les montants suivants

- en fonctionnement 894335 €
- en Investissement 554165 €

Par rapport au budget 2014, les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues en baisse d'environ 70000 €, soit pratiquement 10%.

Le budget d'investissement devrait permettre, sans emprunt nouveau, les principales réalisations suivantes :

- Réfection de chemins à la grande goutte et cheval poirier
- enfouissement réseaux secs route Hingrie (premières tranches)
- Génie civil de l'assainissement route Hingrie (dernière tranche)
- Début du renouvellement de l'éclairage public
- enfouissement réseaux secs rue des battants
- placette retournement pour le SMICTOM aux beaux champs
- fin des travaux au rain de l'annot
- éclairage cheminement le long du cimetière

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de 7 voix pour, 5 contre (J.Gnaedig, A.Willemin, J-L.Fréchar, D. Ducrocq et Sophie Félix) et 1 abstention (J-P. Herment)

Approuve le budget général 2015

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	894335	894335
Investissement	554165	554165

Décide la mise en application de ce budget

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Tarifs de l'eau

Le maire propose un réajustement du tarif assainissement ; en effet la collectivité paie actuellement plus que ce qu'elle perçoit des usagers. (0,935 € /m3 de taxe payée pour 0.9 €/m3 de redevance perçue). Il propose également d'arrondir le prix de l'eau à 1 euro/m3 (actuellement 0.9) et de maintenir les autres taxes et redevances à leur niveau actuel.

Ces augmentations représenteront au total une hausse de la facture de 5.2 € pour 50 m3 pour un non-usager de l'assainissement collectif et de 6.95 pour 50 m3 pour un usager de l'assainissement collectif. tout en restant bien en dessous des prix pratiqués par toutes les 3 autres communes du VA.

JL Fréchar estime que la hausse des redevances n'est pas nécessaire. S. Engler fait remarquer que pour l'assainissement il ne s'agit que de revenir au prix coutant pour la collectivité. JP Hestin insiste sur les écarts entre les prix pratiqués dans ce domaine par les 4 communes de la CCVA.

Il lance la réflexion sur le SDEA et l'intérêt ou pas de la collectivité d'y adhérer. JL Fréchar déclare que «le coche a été raté dans la vallée en 1993 lorsque les prix étaient encore comparables entre eux». A RLF, il estime que le recours au SDEA ne s'impose pas car le circuit de distribution d'eau potable y est satisfaisant et qu'il suffit de bien le surveiller par des contrôles hebdomadaires. A LPV, selon lui, malgré un circuit de distribution rénové, il n'y a pas moins de problème d'intervention.

Le problème du vieillissement des compteurs est évoqué; le maire annonce qu'une campagne de contrôle sera entreprise cette année afin de détecter et éventuellement remplacer les compteurs défectueux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de 9 voix pour et 4 voix contre (A.Willemin, J-L Fréchar, D.Ducrocq, Sophie Félix),

Décide d'appliquer les tarifs figurant dans le tableau ci-dessous

		Prix au m3
Eau	Px eau	1
	Prélèvt ressource	0,086
	lutte contre poll.	0,363
	total eau	1,449
	loc compteur/sem	4,25
Assainiss.	modern rzo	
	collecte	0,274

Px assainissement	0,935
Total assain	1,209
Total eau +assainis	2,658

Vote du budget eau assainissement

Le budget est présenté à l'équilibre pour les montants ci-dessous.
Moyennant un emprunt prévu à hauteur de 56000 €, il permettra de réaliser la dernière tranche d'assainissement route de la Hingrie jusqu'au camping.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de 9 voix pour, 2 voix contre (D.Ducrocq, Sophie Félix) et 2 abstentions (A.Willemin , JL Frécharde),

Approuve le budget eau assainissement 2015

	Recettes	Dépenses
Exploitation	120299	120299
Investissement	135710	135710

Décide la mise en application de ce budget

BUDGET CAMPING

Comme constaté lors du vote du Compte Administratif, la saison 2014 a généré un déficit qu'il convient de résorber dans le budget 2015. Par ailleurs, la démission du poste de régisseur de l'agent en place impose le recrutement d'un employé saisonnier. Celui-ci sera recruté, après examen de toutes les candidatures par une commission d'élus.

Ce budget présenté à l'équilibre ne prévoit aucun investissement et une gestion particulièrement serrée des dépenses de fonctionnement. Il implique une fréquentation plus importante qu'en 2014 et donc un effort sur la promotion de notre camping.

Le maire estime que le camping municipal, s'il doit tendre à l'équilibre, n'a pas vocation à réaliser de grands bénéfices mais existe surtout pour assurer la renommée du village et ramener des touristes. Une réflexion doit être entreprise pour améliorer la connaissance qu'en ont les futurs potentiels campeurs.

JL Frécharde remarque que le C.A des dernières années n'est jamais descendu en dessous des 26000€ et qu'il aurait fallu couvrir le déficit de 2014 par un virement du budget général. Il lui est répondu que la procédure proposée a été adoptée après conseil pris auprès des services financiers de l'état. Si le déficit persistait en 2015, il faudrait alors recourir au budget général pour le couvrir.

Cette année le camping ouvrira le 1^{er} Mai et fermera le 30 septembre.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de 11 voix pour et 2 abstentions (JL Frécharde et A.Willemin),

Approuve le budget camping 2015

	Recettes	Dépenses
Exploitation	37600	37600
Investissement	19925	19925

Décide la mise en application de ce budget

BUDGET CCAS

Le maire explique, en le représentant, que ce budget a été approuvé par le conseil d'administration du CCAS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le budget CCAS 2015

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	3215	3215

Décide la mise en application de ce budget

2015 16°) ECOLES : PROPOSITIONS DU CONSEIL DES ECOLES

Lors du conseil des écoles du 27/03/2015, le directeur propose de nommer l'école de RLF/LPV ; un sondage a été réalisé à la sortie des écoles ; il est proposé au conseil d'adopter le nom : « Ecoles du Chalmont ». Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

JL Frécharde remarque que cette proposition avait déjà été faite il y a trois ans; S. Engler confirme mais précise que la volonté a réellement été affichée au dernier conseil d'école.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve la nomination des écoles de RLF/LPV : « Ecoles du Chalmont »

Lors de ce même conseil des écoles, le directeur et les professeurs des écoles de RLF déplorent des difficultés de coordination entre les horaires des élèves et le passage de la navette LPV/RLF ; pour pallier à ces difficultés il est proposé de décaler de 5 minutes les horaires de la maternelle de RLF. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide les nouveaux horaires suivant pour la maternelle de RLF : 8h05 11h35 13h25 15h25

2015 17°) VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL

Lors du dernier conseil municipal, il a été exposé aux conseillers la situation du terrain situé au col de Fouchy (ex terrain de moto cross). Un agriculteur désire s'en porter acquéreur; les conseillers avaient émis un avis favorable de principe.

Il s'agit de fixer le prix de vente de ce terrain de 1 ha 38 a et 90 ca

JL Frécharde réitère son opposition de principe à céder du terrain communal. Il déclare qu'il y a d'autres solutions comme les «améliorations pastorales» et qu'elles ne coûtent rien à la commune. Le maire répond que sur les quatre améliorations pastorales en cours ou juste réalisées, toutes ne sont pas des succès et que la commune sera perdante. JL Frécharde conteste cette appréciation.

Le maire précise en outre que la piste de l'amélioration pastorale a été évoquée avec l'exploitant en 2014 et qu'il ne lui a pas été donné suite car trop longue et sans garanties de financement. Le pourcentage des subventions accordables n'est d'ailleurs toujours pas connu.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, 9 votes pour, 3 contre (JL Frécharde, A.Willemin, Sophie Félix) et 1 abstention (D.Ducrocq),

Décide la mise en vente du terrain cadastré section 7, parcelle 235 au prix de 28 €/are soit 3890 € HT
Charge le maire de réaliser la vente

Points divers

- Points CCVA :

- le maire rappelle le vote du budget de la CCVA avec les augmentations des taux de TF et de THB ;
- friche MISM : une sélection d'architectes en tant que MOE a été effectuée ; le porteur de projet doit maintenant présenter un projet plus construit pour qu'il ait des chances de voir le jour

- tour de table : S. Engler regrette l'absence d'autorisation pour l'organisation d'une épreuve de jeunes VVTistes dans la forêt de RLF. Le maire explique qu'elle a fait l'objet d'une négociation entre commune, chasseurs et dirigeants du club cycliste. Le chasseur, arguant de la nécessité de faire tourner les manifestations de ce type dans les différentes forêts de la vallée, s'y est catégoriquement opposé. Malgré des délais dès lors très contraints, l'épreuve aurait pu être concentrée sur LPV, où une étape était déjà prévue. Les organisateurs ont jugé irréalisable ce changement de programme et l'organisation abandonnée, ce qui de l'avis général, a été jugé regrettable.

Plus aucun conseiller ne désirant prendre la parole, la séance a été levée à 22h35.